



Commune de 67600 - MUSSIG

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 Janvier 2018

La convocation a été adressée le 18 Janvier 2018 avec l'ordre du jour suivant :

1. TRANSFERT ZAE BREITEL: Prise en charge des intérêts supplémentaires par la commune
2. Décision modificative- Budget principal COMMUNE DE MUSSIG
3. Divers et informations

Sous la présidence de M. Jean-Claude HILBERT, Maire

Etaient présents : MMES et MM Joël ANDRE, Didier BEGOUT, Valérie FEUERER, Gabrielle GRAMPP, Armand KELLER, Marie-Antoinette LEGRAND, Brigitte LOSSER, Jérôme ROESCH, Jean-Luc SCHNEIDER.

Etaient absents : Agnès SEEWALD donne procuration à Joël ANDRE, Florence FAHRNER donne procuration à Armand KELLER, André SCHMITT donne procuration à Gabrielle GRAMPP, Jean-François HERR donne procuration à Jérôme ROESCH

Début de la séance : 19h30

ANDRE Joël est élu secrétaire de séance.

1. TRANSFERT ZAE BREITEL : Prise en charge des intérêts supplémentaires par la commune

La loi NOTRe du 7 août 2015 ainsi que les délibérations conjointes de la Communauté de Communes de Sélestat ainsi que celles de la Commune de Mussig ont délimité les modalités de transfert et de gestion de la Zone d'Activité Economique LE BREITEL de la Commune à la Communauté de Communes au 31/10/2017.

Ayant rencontré quelques retards au niveau de la rédaction de l'acte le transfert ne s'est finalement fait qu'au 31/12/2017.

Le décalage de deux mois n'est malheureusement pas passé sans embuches puisque cela a entraîné des frais supplémentaires au niveau de l'emprunt, à savoir une hausse des intérêts qui n'était pas prévue au budget ZAE BREITEL, notre budget annexe. Les intérêts supplémentaires demandés par la Banque du CREDIT MUTUEL à laquelle nous avons souscrit un emprunt, s'élèvent à 781,85€.

CONSIDÉRANT la clôture du budget ZAE BREITEL suite à son transfert le 31/12/2017 et non le 31/10/2017 comme prévu initialement,

CONSIDÉRANT que seul un montant de 375€ d'intérêts était prévu au budget ZAE BREITEL,

CONSIDÉRANT que le montant des intérêts supplémentaires demandé par la Banque du CREDIT MUTUEL suite au décalage de deux mois est à hauteur de 781,85€,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **DÉCIDE** de prendre en charge les intérêts supplémentaires de 781,85€ à la charge du Budget principal de la COMMUNE DE MUSSIG

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. DÉCISION MODIFICATIVE - Budget COMMUNE DE MUSSIG

Le transfert de la ZAE BREITEL de la Commune de Mussig à la Communauté de Communes de Sélestat s'étant effectué au 31/12/2017 et non au 31/10/2017 comme prévu initialement, le budget ZAE BREITEL ne disposait pas assez de crédits pour le remboursement des intérêts supplémentaires.

Le budget ZAE BREITEL étant clôturé, le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge les 781,85€ d'intérêts supplémentaires par le Budget principal de la COMMUNE DE MUSSIG.

L'article 678 *Autres charges exceptionnelles* à laquelle nous devons mandater cette dépense ne comptant que 500,00€ de crédit au budget, il est indispensable de procéder à une décision modificative déplaçant ainsi 800,00€ de crédits de l'article 022 *Dépenses imprévues* à l'article 678 *Autres charges exceptionnelles*.

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE MUSSIG			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	- 800,00 €		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	+ 800,00 €		

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. DIVERS ET INFORMATIONS

A) Fête des personnes âgées

L'annuelle fête des aînés s'est déroulée le Dimanche 14 Janvier 2018 à partir de 11h30. Pas moins de 133 personnes ont répondu présentes à cette journée conviviale. L'ensemble des membres de l'ex-CCAS étaient présents pour effectuer le service et ont veillé au bon déroulement de la journée.

B) Projet d'Immeuble LOSSER Rémy

Monsieur le Maire expose le compte-rendu de la réunion du 9 janvier 2018 en présence de Monsieur LOSSER Rémy habitant de Mussig porteur du projet, Monsieur HEYER Cédric, Agent du Département, Monsieur ANDRE Joël, Adjoint au Maire, Monsieur ROESCH Bernard Président de l'Association Foncière de Mussig. Monsieur LOSSER Rémy a exposé son projet de création de logements rue de Heidolsheim, à l'entrée du village, peu avant la salle des fêtes. Son implantation par rapport aux différentes rues avoisinantes ainsi que l'accès des éboueurs ou encore les parkings sont réfléchis. Présentation du compte-rendu de la réunion du 9 janvier.

Les quelques points importants relevés par Monsieur HEYER de la DDT sont : le souhait d'avoir qu'une seule rue débouchant sur la route de Heidolsheim, équipée d'un cèdez le passage et macadamisée sur les 10 derniers mètres pour matérialiser l'entrée et changer l'axe de l'impasse.

pour faciliter la sortie des riverains. Il est contre la multiplication des accès sur la route car c'est un risque supplémentaire de conflits de circulation, donc d'accident.

La Commune et l'Association Foncière de Mussig exposent leur souhait de garder les deux routes distinctes (contournante agricole et l'impasse) de ne pas mélanger la circulation des gros engins agricoles avec les véhicules légers. La Commune devra argumenter cette position et présenter un projet de voirie. Il reste également la problématique du passage des éboueurs dans l'impasse. Monsieur LOSSER s'est déclaré prêt à participer aux frais de l'enrobage.

C) Mise aux normes des arrêts de bus

Les arrêts de bus des rues de Baldenheim et Sélestat vont prochainement être retravaillés afin de faciliter l'accès aux personnes handicapées et à mobilité réduite. Les trottoirs vont être élargis et des dalles vont être surélevées pour permettre d'être au plus proche du niveau du bus. Ces élargissements de trottoirs seront autant de rétrécissements de chaussée permettant un ralentissement de la vitesse dans les secteurs.

Un courrier a été adressé aux riverains pour rassembler toute remarque éventuelle à ces nouveaux aménagements. Seul un riverain s'est manifesté à ce jour auprès de nos services afin d'obtenir davantage de renseignements à ce sujet.

D) Commission rurale du 16/01/2018

La commission rurale s'est tenue le mardi 16 janvier 2018 au sujet de la rétrocession des terres que Monsieur HAUG Albert louait à la commune. Différentes candidatures ont été réceptionnées en mairie. Les 100 ares de prairie ont été attribués à l'EARL GOETZ et la terre cultivable est proposée à M. ROESCH André selon le règlement établi en 1996. Ce règlement sera actualisé cette année selon les derniers éléments de la chambre d'agriculture et les règlements en place dans les communes voisines.

Suite à la présentation de l'Association Unter'm Baum lors de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 12/12/2017, le Conseil Municipal a décidé de faire les échanges de terrain pour créer un chemin pédestre le long du Hanfgraben de 4,50 mètres depuis le cours d'eau (1 mètre de berge, 2 mètres de chemin et 1,50 mètres de haies basses de séparation) ainsi qu'un chemin d'accès côté SUD de 3,50 mètres (2 mètres de chemin et 1,50 mètres de haies) et de permettre l'élargissement de la contournante agricole bordant la parcelle en question. Il a également été proposé d'élargir la contournante vers l'étang de pêche avec Monsieur HAUG qui est propriétaire d'un champ longeant le chemin. Ces propositions seront réalisées rapidement aux conjoints HAUG et permettront de déterminer exactement la surface leur revenant en échange et la superficie restante pour la location à M. ROESCH André.

Fin de séance : 20h50

**La prochaine réunion du Conseil Municipal se déroulera
le 7 Février 2018**

Certifié exécutoire par le Maire
Mussig, le 23 Janvier 2018

Le Maire,
Jean-Claude HILBERT